



TARIFICATION DES HONORAIRES DE TRANSACTION

Location de locaux à usage de Bureaux, Activité ou Commerce

Les honoraires de commercialisation sont de 30 % HT du loyer annuel HT HC

Majorés de la TVA en vigueur

Pris en charge en partie ou en totalité par le Preneur et/ou le Bailleur

Payables le jour de la conclusion définitive du bail

Vente de locaux à usage de Bureaux, Activité ou Commerce

Les honoraires sont calculés sur le prix de vente hors droits et hors taxes

Majorés de la TVA en vigueur

Pris en charge en partie ou en totalité par l'Acquéreur et/ou le Vendeur

Et calculés selon la valeur du bien :

< 100 000 euros 7% HT du prix de vente

100 000 à 1 000 000 euros 6% HT du prix de vente

> 1 000 000 euros 5% HT du prix de vente